



Mots. Les langages du politique

109 | 2015

Discours d'Amérique latine. Identités et conflits

Parler(s) d'Europe sous contrainte ?

Univers idéologiques et influences stratégiques dans les pratiques discursives à l'Assemblée nationale

Speaking of Europe under constraints? Ideological universes and strategic influences in French parliamentary debates

¿Palabras sobre Europa bajo coacción? Los universos ideológicos e influencias estratégicas en las prácticas discursivas en la Asamblea Nacional

Clément Jadot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/22148>

DOI : 10.4000/mots.22148

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 30 novembre 2015

Pagination : 101-123

ISBN : 978-2-84788-776-1

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Clément Jadot, « Parler(s) d'Europe sous contrainte ? », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 109 | 2015, mis en ligne le 30 novembre 2017, consulté le 02 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/mots/22148> ; DOI : 10.4000/mots.22148

© ENS Éditions

Parler(s) d'Europe sous contrainte ? Univers idéologiques et influences stratégiques dans les pratiques discursives à l'Assemblée nationale

*Quand les hommes ne peuvent
plus changer les choses,
ils changent les mots.*

Jean Jaurès

(Congrès socialiste international,
Paris, 23-27/09/1900)

Si l'enjeu européen s'est progressivement imposé dans les paysages politiques nationaux au tournant des années quatre-vingt-dix, il est généralement admis que l'absence de divisions structurelles qui en résulte ne permet pas de l'assimiler à un « clivage politique » au sens rokkanien du terme (Mair, 2000 ; Marks, Wilson, 2000 ; Harmsen, 2005)¹. Sur le long terme, l'Europe n'influencerait ni la forme, ni la logique des systèmes partisans nationaux (Mair, 2000) : en témoigne d'ailleurs le sort incertain des partis qui se sont érigés autour de cette seule thématique. Au quotidien, il n'en demeure pas moins que l'Union européenne fait désormais partie intégrante de la vie des partis politiques, qui évoluent dans un environnement toujours plus européanisé (Poguntke *et al.*, 2007 ; Ladrech, 2010). Ponctuellement, il arrive même que l'Europe se mue en objet de controverses et en vienne à occuper les devants de l'agenda politique. Dans ces moments, il est alors attendu des partis qu'ils soutiennent le projet européen, au moins implicitement, ou qu'ils s'y opposent et proposent en retour leur propre vision de l'Europe.

Jusqu'à il y a peu, l'approche dominante au sein de la littérature suggérait que ce sont les considérations d'ordre stratégique – c'est-à-dire la position occupée au sein du paysage politique national – qui exercent une influence prépondérante sur le positionnement européen des partis politiques (Taggart, 1998 ;

1. Je tiens à remercier Chloé Gaboriaux et les relecteurs anonymes pour leur lecture attentive ainsi que pour leurs précieux commentaires.

Sitter, 2001; Szczerbiak, Taggart, 2008). Tandis que les partis de gouvernement restreindraient leurs griefs à l'égard de Bruxelles en raison même de leur participation potentielle au processus décisionnel, les partis installés durablement dans l'opposition, y voyant une opportunité, assureraient volontiers une posture de tribun critique. Progressivement, d'autres auteurs ont néanmoins mis en avant le rôle joué par l'idéologie dans la définition des rapports partisans à l'Europe, qu'elle soit héritée des conflits usuels à l'échelle nationale (Marks, Wilson, 2000; Tsebelis, Garrett, 2000) ou qu'elle soit définie sur une base proprement européenne (Kopecky, Mudde, 2002). Après deux décennies, la tendance est aujourd'hui au rassemblement des variables stratégiques et idéologiques au sein de modèles explicatifs uniques (Conti, 2007). À ce titre, l'analyse discursive, encore peu mobilisée dans l'étude des rapports partisans à l'Europe (Schmidt, 2007; Neumayer, 2008; Trenz, de Wilde, 2008), ouvre des perspectives stimulantes. Avec plus ou moins de latitude selon les courants (Rear, Jones, 2013), les recherches en analyse de discours inspirées par les théories poststructuralistes ont en commun d'adopter une posture plus inductive et plus critique (Laclau, Mouffe, 1985; Fairclough, 1992). Le discours, conçu comme donnant un sens socialement construit à une réalité objective, est approché en tant que système en compétition avec d'autres discours pour son imposition et son acceptation comme naturelle (Jørgensen, Phillips, 2002). En particulier, les poststructuralistes insistent sur les associations sémantiques au sein des discours comme forces de reproduction de l'ordre social autant que comme moyens de sa transformation. L'affrontement en société et a fortiori en politique peut alors être conçu comme une lutte symbolique étant donné que, quand un discours parvient à s'imposer, il définit en retour ce qui est, ce qui doit être et ce qu'il convient d'éviter. En cela, le discours politique constitue un espace élastique et intermédiaire qui reflète tant un espace de contraintes commun et hérité que des univers idéologiques propres, portés par les acteurs du politique.

Appliquée à l'étude des rapports partisans à l'Europe, la démarche pousse à questionner la manière dont se construisent les positionnements politiques lors des débats et, plus précisément, l'influence qu'exercent les variables d'ordre idéologique et stratégique. En ce sens, nous partons du principe que les positions politiques sont individuellement définies – au niveau du parti politique, à partir de considérations idéologiques – mais aussi collectivement – au niveau du système partisan, sur la base de logiques stratégiques. Insistant sur le contexte de production ainsi que sur l'exploration de tendances récurrentes, l'analyse discursive propose un regard à la fois compréhensif et englobant du positionnement politique. En prenant comme cas d'étude la classe politique française au sein de laquelle les questions européennes ont parfois joué un rôle profondément déstabilisateur (Dulphy, Manigand, 2006; Ivaldi, 2006), la présente recherche entend illustrer l'apport de l'analyse discursive à l'étude des rapports partisans à l'Europe. Pour ce faire, elle propose une

étude lexicométrique des débats parlementaires précédant un vote de ratification des quatre derniers traités européens – respectivement le traité de Nice, le traité établissant une Constitution pour l'Europe, le traité de Lisbonne et le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG). L'objectif est d'explorer les univers rhétoriques mobilisés par les différents groupes parlementaires ainsi que leur pérennité face à l'alternance du pouvoir. Plus précisément, en questionnant les caractéristiques sous-jacentes des discours sur l'Europe issus des différents groupes présents à l'Assemblée nationale, cette contribution démontre que si les élites françaises tendent à voter similairement sur les questions européennes, elles marquent néanmoins leurs différences en s'inscrivant dans des univers lexicaux contrastés. En pratique, des lectures que nous qualifions d'« essentialistes » et de « pragmatiques » du rapport à l'Europe cohabitent, tandis qu'elles se déclinent dans des logiques orientées soit vers le présent, soit vers le futur.

L'Europe à l'Assemblée : une approche lexicométrique

L'étude des discours politiques est une approche établie de longue date dans la science politique française, bien que, pour des raisons a priori évidentes – parce qu'ils sont les acteurs principaux du processus décisionnel –, la littérature dédiée concerne essentiellement les membres de l'exécutif. Ce faisant, l'accent est placé sur la centralité d'un petit nombre d'acteurs du pouvoir, au détriment de leur représentativité. Limitée aux discours exécutifs, cette approche privilégie les mécanismes de transmission sur les logiques de confrontation entre acteurs politiques. Si l'on se penche sur la classe politique dans son ensemble, on peut en revanche s'interroger sur l'éventuelle présence de discours dominants, sur les tentatives d'y résister, sur les spécificités des discours prononcés et sur les dynamiques de diffusion. En ce sens, les parlements nationaux représentent une arène intéressante en raison de leur représentativité, et en dépit du fait que, sur les questions européennes, ils soient souvent décrits comme largement impuissants (Benz, 2004). Malgré une reconnaissance croissante, leur rôle se résume souvent au contrôle des missions européennes de l'exécutif, pourtant largement émancipé. De même, lorsqu'ils sont consultés, les députés le sont sous la forme d'un choix binaire qui consiste à accepter ou rejeter ce qui leur est proposé. Dans la littérature, les recherches menées sur l'eupéanisation de l'Assemblée nationale soutiennent l'idée que le rapport à l'Europe y serait déterminé par l'existence de discours partagés, qui se seraient progressivement imposés à l'ensemble du champ politique et agiraient comme des balises qui conditionnent l'adoption de positions futures en la matière (Rozenberg, 2004 ; Schmidt, 2007 ; Drake, 2010). La force du discours sur l'Europe tiendrait en particulier dans la combinaison de deux éléments. Primo, l'Europe se serait imposée dans le discours français,

car elle agirait comme un « multiplicateur de puissance » (Dulphy, Manigand, 2006, p. 123 ; Drake, 2010, p. 193-195) permettant à la France l'exercice d'un leadership politique qu'elle ne pourrait assurer seule dans un monde désormais globalisé. Secundo, l'UE s'imposerait aussi parce qu'elle protégerait économiquement la France face au néolibéralisme et à la mondialisation. Ainsi, la légitimation de l'intégration européenne au sein de la classe politique française se serait bâtie autour de l'idée que la France ne pourrait que soutenir l'Europe, dès lors que l'Europe sert la France.

Si l'on s'intéresse aux votes à l'Assemblée, exception faite du traité établissant une Constitution pour l'Europe qui sera rejeté par référendum, la ratification du traité de Nice, du traité de Lisbonne et du TSCG valident de prime abord ce constat, dès lors que chaque traité a systématiquement été approuvé par une large majorité parlementaire. Dans le pire des cas, le traité de Nice a été ratifié avec pas moins de 74 % des voix, dont seulement 5 % de votes défavorables. Les deux autres traités ont pour leur part été approuvés par plus de 80 % des députés présents, bien que les marques d'opposition soient alors plus prononcées, à savoir respectivement 13 % et 12 % de votes défavorables (voir tableau 1). Lors du vote, si les députés appartenant à un parti de gouvernement tendent effectivement à soutenir l'intégration européenne, c'est en réalité l'essentiel de la classe politique française à l'Assemblée qui se prononce en faveur de la ratification des traités européens. A contrario, la participation au pouvoir des plus petits groupes ne les empêche pas d'exprimer leur opposition. C'est le cas du groupe écologiste, qui a voté contre le TSCG en 2013. En 2001, c'est aussi le cas d'une partie du groupe RCV envers le traité de Nice et, dans une moindre mesure, des communistes, qui se sont abstenus.

Au-delà des résultats agrégés, on peut toutefois s'interroger sur les réalités qui prennent place derrière cette cohésion. L'étude du compte-rendu intégral des débats parlementaires présente en ce sens un double avantage. D'une part, les débats entourant la ratification des traités européens, parce qu'ils obligent périodiquement les familles politiques à se rencontrer pour discuter de l'Europe, forcent le débat là où, précisément, on tend le plus souvent à l'éviter. D'autre part, les annales parlementaires présentent l'avantage d'offrir une source de données comparables dans le temps et, en raison de leur transcription, officielles. Autrement dit, les débats parlementaires assurent la pluralité des expressions tout en garantissant la traçabilité des positions. À ce titre, et alors même qu'il souligne la nature souvent consensuelle des débats européens à l'Assemblée nationale, Olivier Rozenberg (2004, p. 267) reconnaît aux débats de ratification des traités européens la qualité d'espaces d'expression privilégiés :

Les débats de ratification des traités européens à l'Assemblée nationale, notamment depuis l'Acte unique, servent de point d'ancrage à l'étude dans la mesure où ils constituent une rare opportunité donnée aux parlementaires de discuter globalement de la construction européenne et de se positionner à travers leurs votes.

Tableau 1. Résultats des votes de ratification des traités européens de Nice, de Lisbonne et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'UEM ventilés par groupes à l'Assemblée*

	Pour	Contre	Abstention
Traité de Nice (12 juin 2001)			
Socialistes	232	0	3
Rassemblement pour la République	121	6	10
Union pour la démocratie française-Alliance	5	2	60
Démocratie libérale et indépendants	35		8
Communistes		4	30
Radical, citoyen et vert	12	13	2
Non-inscrits	2	2	
TOTAL	407 (74 %)	27 (5 %)	113 (21 %)
Traité établissant une Constitution pour l'Europe (5 avril 2005)		Pas de vote	
Traité de Lisbonne (7 février 2008)			
Union pour un mouvement populaire	206	5	3
Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche	121	25	17
Gauche démocrate et républicaine	2	18	2
Nouveau Centre	6		
Non-inscrits	1	4	
TOTAL	336 (82 %)	52 (13 %)	22 (5 %)
Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (9 octobre 2012)			
Socialiste, républicain et citoyen	264	20	9
Union pour un mouvement populaire	167	17	6
Union des démocrates et indépendants	28	1	1
Écologiste	3	12	2
Radical, républicain, démocrate et progressiste	14		2
Gauche démocrate et républicaine	1	13	1
Non-inscrits		7	
TOTAL	477 (84 %)	70 (12 %)	21 (4 %)

*Détails de l'auteur à partir des résultats de vote disponibles sur le site de l'Assemblée nationale, à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus à l'aide du logiciel libre Iramuteq (<http://www.iramuteq.org/>) et portent sur une étude lexicométrique de la distance discursive entre les groupes à l'Assemblée lors des débats entourant les quatre derniers traités européens. À partir de ce corpus de textes, l'objectif est d'analyser quels sont les proximités et les clivages sémantiques entre les groupes, ainsi que ce qui explique leur origine et leur évolution dans le temps. L'analyse se concentre sur les explications préliminaires fournies par le gouvernement, la discussion générale en séance plénière et les explications de vote. Les motions spécifiques ont en revanche été écartées dans la mesure où elles tendent à être instrumentalisées en vue de fournir une tribune à un petit nombre de députés. Le corpus se présente comme une succession d'interventions, chacune correspondant à un passage non interrompu d'allocution. En vue de favoriser une plus grande généralisation, le texte a par ailleurs été lemmatisé – c'est-à-dire que les occurrences sont ramenées à leur forme non déclinée. Au total, le corpus retenu compte 151 394 mots, déclinés sous la forme de 1 387 interventions prononcées par 168 participants. Temporellement, la recherche s'étale sur quatre législatures différentes, de la 11^e à la 14^e.

Si l'on s'en tient aux fréquences d'apparition, on observe que les groupes partagent dans l'ensemble un noyau dur d'occurrences au-devant duquel on retrouve les formes et les fréquences *européen* (1 427), *Europe* (1 190), *traité* (1 109), *politique* (584), *social* (256), *France* (406), *États* (294) et *peuple* (176) qui, ensemble, constituent un vocabulaire commun. Par la force des choses, la nature même des textes discutés explique cette distribution. Ainsi, il n'est pas surprenant que les mots *traité* et *Europe* s'imposent dans des débats portant sur la ratification des traités européens. La présence des mots *politique*, *social*, *peuple* et *État* pourrait en revanche indiquer un accent particulier placé sur le caractère politique du projet européen. Bien qu'indicatif, le seul comptage des mots ne se prête toutefois que difficilement à l'interprétation, là où l'utilisation d'une statistique textuelle plus raffinée ouvre en revanche de nombreuses perspectives. En calculant l'écart entre la présence d'un mot dans le discours associé à une modalité d'une variable par rapport à la distribution normale de ce mot dans l'ensemble du corpus, on peut effectivement calculer quelles sont les spécificités du discours de cette modalité – à savoir les formes surreprésentées et sous-représentées – et, par extension, en déduire ce qui caractérise ce discours par rapport aux autres (Lebart, Salem, 1994, p. 172-184 ; Loubère, Ratinaud, 2014, p. 16-20). Par exemple, les mots *gouvernance*, *euro*, *dette*, *bancaire* et *austérité* sont surreprésentés dans le débat entourant la ratification du TSCG par rapport aux autres débats, tandis que les mots *élargissement*, *monde*, *Europe*, *sécurité* et *citoyen* y sont sous-représentés.

En sophistiquant la mesure, il est également possible d'organiser la représentation des modalités en comparant leurs spécificités respectives afin d'évaluer leur proximité, sans pour autant présupposer du sens associé aux occur-

rences mobilisées. En procédant de la sorte, on peut alors s'interroger sur les ruptures sémantiques et les clivages potentiels entre modalités sur la base du vocabulaire employé. L'analyse factorielle par correspondance (AFC) propose à ce titre de fusionner les discours pour ensuite réorganiser la distribution des spécificités non plus par modalités, mais sous de nouvelles dimensions abstraites, ce qui permet, une fois les modalités replacées sur ces nouvelles dimensions, d'expliquer davantage d'information par dimension et d'identifier des lignes de force sous-jacentes. Autrement dit, pour reprendre les mots de Pascal Marchand, la mesure peut être illustrée de la façon suivante :

Imaginons que des étudiants reçoivent chacun une note dans cinq matières différentes ; ils peuvent être classés par leur professeur le long de cinq dimensions, par exemple les mathématiques, la physique, le français, l'histoire et la géographie. En l'état, toutes les notes reçues par les étudiants sont prises en considération, mais l'exercice de classification nécessite de porter une attention concomitante aux cinq disciplines considérées. Néanmoins, parce que certaines matières peuvent être (partiellement) corrélées, elles peuvent être fusionnées, au prix d'une perte d'information. Tel sera probablement le cas si l'on rassemble les notes obtenues en mathématiques et en physique – où les étudiants performant assez similairement – sous une note « scientifique » unique. Une part de l'information sera perdue, puisque tous les étudiants n'obtiennent pas systématiquement la même note dans ces deux matières, mais le nombre de notes à prendre en considération aura ainsi diminué.²

À la différence d'une comparaison traditionnelle des discours parlementaires, l'AFC présente l'avantage de proposer une démarche inductive, dégagée d'a priori théoriques concernant la conceptualisation des oppositions politiques au sein d'un paysage politique donné. Ci-dessous, cette approche est appliquée pour classer les groupes parlementaires, par traité, en fonction du vocabulaire qu'ils emploient. Pour chaque traité, une représentation graphique des deux principales dimensions est livrée. En raison de leur faible importance et en vue d'éviter d'introduire des valeurs extrêmes dans l'analyse, les non-inscrits ont été retirés.

Traité de Nice

Rétrospectivement, le traité de Nice est regardé avec peu de considération. Au mieux, il est jugé comme une étape nécessaire à la préparation de l'élargissement de 2004 et au lancement d'un dialogue plus large sur le futur de l'Union, préfigurant la Convention européenne à venir. Pour d'autres cependant, il témoigne d'un retour de l'intergouvernementalisme à l'échelle européenne.

2. Propos extraits de l'intervention de Pascal Marchand lors du Séminaire interdisciplinaire d'analyse de textes organisé à l'initiative de Christophe Lejeune à l'université de Liège, le 14 mars 2013.

Pourtant, en dépit de ce manque d'engouement, la mesure des spécificités permet d'identifier certaines lignes de fracture entre les groupes lors du débat de ratification à l'Assemblée (voir figure 1). Réorganisés autour du facteur le plus explicatif (23,03 %, axe U), les partenaires de la coalition de la gauche plurielle se distinguent par un lexique pratique et concret, directement lié au processus de ratification (*difficulté, contribution, directive, transposition, procéder, mesure, article*, etc.), tandis que l'opposition de droite est davantage tournée vers des questions relatives aux fondements de l'intégration (*région, mondiale, agricole, subsidiarité, fédéralisme, diversité, puissance, fondateur*, etc.). Bien que sujette à interprétation, cette première distinction met en avant une rupture entre majorité et opposition : la majorité de gauche privilégie un vocabulaire que l'on peut qualifier de « pragmatique » tandis que l'opposition de droite mobilise pour sa part un lexique « essentialiste » qui porte davantage sur la nature même du projet européen. Pour autant, l'ensemble du débat ne peut être réduit à cette seule opposition. Si l'on se penche sur le deuxième facteur le plus significatif (20,31 %), la configuration apparaît cette fois différente. Tandis que le gouvernement et l'opposition de droite émettent plutôt des attentes constructives vis-à-vis du traité de Nice (*scrutin, transposition, préparer, délégation, réussir, légitimité, parole, concret*, etc.), les députés formant la coalition au pouvoir sont plus enclins à exprimer des inquiétudes vis-à-vis de ce dernier (*cause, exigence, libéral, remettre, espoir, souveraineté*, etc.).

Si les impératifs de cohésion « majorité-opposition » semblent se refléter dans le vocabulaire employé – la majorité parlementaire et le gouvernement étant proches sur l'axe principal –, la dynamique stratégique n'est pas à elle seule suffisante pour expliquer la distribution spatiale observée. Ce qui ressort de l'analyse, c'est avant tout la combinaison des registres qui aboutit à la démarcation sémantique entre, d'une part, l'opposition de droite, en bas à gauche, et, d'autre part, la majorité parlementaire de gauche, en haut à droite, le gouvernement occupant pour sa part une posture intermédiaire. À côté des seuls déterminants stratégiques, le facteur idéologique semble donc lui aussi trouver sa place dans le débat, bien qu'il s'exprime ici sous un répertoire inédit (enthousiasme vs inquiétude). Sur l'axe vertical, on observe que l'écart entre les communistes et les groupes socialiste et radical, citoyen et vert est au moins tout aussi grand qu'entre ces derniers et les groupes dans l'opposition, ce qui indique un discours plus méfiant dans le cas des communistes, qui s'abstiendront d'ailleurs largement de voter le texte tandis qu'une faible proportion s'y opposera même (voir tableau 1 *supra*). Le discours du groupe RCV ne permet en revanche que difficilement de rendre compte des divisions internes qui traversent le groupe, dont environ la moitié des membres votera contre le traité. Cela s'explique en raison du fait que les oppositions les plus vives – exprimées entre autres par Jean-Pierre Chevènement – se font entendre lors des motions parlementaires qui prennent place en marge de la discussion

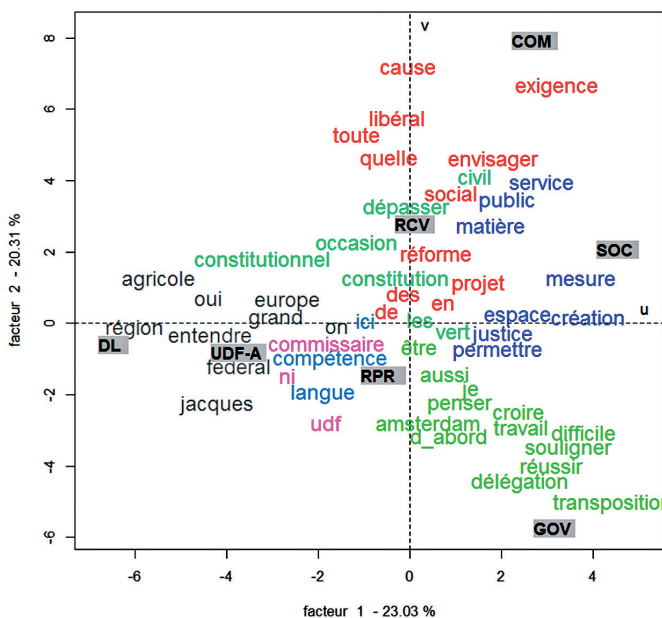


Figure 1. Analyse factorielle des correspondances (AFC) des interventions entourant le débat sur le traité de Nice

Vue 2D U-V : 43,34 %

Facteur 1 (Coordonnées axe U : 23,03 %) :

difficulté (4,8), contribution (4,6), directive (4,5), transposition (4,4), scrutin (4,3), acte (4,2), position (4), procéder (3,8), intervention (3,8), création (3,8), article (3,7) [...] fondateur (- 3,66) diversité (- 3,92), puissance (- 4,1), imaginer (- 4,1), fédéralisme (- 4,4), oui (- 4,4), subsidiarité (- 4,5), mondial (- 4,9), unir (- 5,2), maastricht (- 5,4), agricole (- 5,5), région (- 6).

Facteur 2 (Coordonnées axe V : 20,31 %) :

cause (7,2), exigence (6,6), libéral (5,6), remettre (5,5), processus (5,3), espoir (4,9), souveraineté (4,8), propos (4,8), règle (4,8), culturelle (4,7), quelle (4,6) [...] concret (- 3,4), réflexion (- 3,4), souligner (- 3,7), loi (- 3,8), parole (- 3,8), contexte (- 3,9), légitimité (- 4), réussir (- 4,3), délégation (- 4,5), préparer (- 4,6), transposition (- 5,1), scrutin (- 6).

Légende :

GOV : Gouvernement ; SOC : Socialiste ; RPR : Rassemblement pour la République ; UDF-A : Union pour la démocratie française-Alliance ; DL : Démocratie libérale et indépendants ; COM : Communiste ; RCV : Radical, citoyen et vert.

générale et qui n'ont pas été intégrées à l'analyse. La remarque vaut également pour les voix dissidentes au sein du groupe RPR, principalement regroupées autour de Jacques Myard, ce qui explique le discours particulièrement enthousiaste du RPR lors de la discussion générale, alors même que 12 % des membres du groupe voteront contre ou s'abstiendront de voter le traité. Malgré tout, le débat qui entoure la ratification du traité de Nice offre un premier aperçu éclairant des synthèses qui s'opèrent dans le discours des parlementaires, entre sensibilités idéologiques et contraintes stratégiques.

Traité établissant une Constitution pour l'Europe

Contrairement à son prédécesseur, le traité instituant une Constitution pour l'Europe a fait l'objet d'une attention particulière. Encouragés par plusieurs accomplissements symboliques successifs tels que la mise en circulation de l'euro et la tenue d'une convention *ad hoc* alors présidée par l'ancien chef de l'État Valéry Giscard d'Estaing, nombreux sont ceux qui ont accueilli le traité comme une étape significative dans le processus d'intégration européenne. Pour cette raison, l'abandon du projet après les refus français et néerlandais leur est apparu comme un douloureux rappel à l'ordre, particulièrement en France, où l'enjeu a largement divisé la classe politique (Ivaldi, 2006 ; Sauger *et al.*, 2007 ; Crespy, 2008). Au sein de l'Assemblée nationale, le débat demeura cependant limité, car largement renvoyé hors des murs du Parlement après l'adoption de la motion référendaire. Toutefois, si l'on répète l'exercice précédent (voir figure 2, *infra*), différentes observations peuvent être dégagées. L'organisation des groupes politiques le long du premier facteur (30,34 %, axe U) donne l'image d'un débat structuré, dans lequel le gouvernement et les députés de la majorité se distinguent du reste de l'Assemblée. Là où le premier bloc place l'emphase sur un discours orienté vers l'action et les opportunités que représente le traité (*renforcer, euro, union, économique, avenir, etc.*), l'opposition exprime ses doutes sur ce qui constituera par la suite des enjeux centraux lors de la campagne référendaire, comme les transferts de souveraineté qu'implique le traité ainsi que sa nature néolibérale (*souveraineté, libéral, force, combat, socialiste, etc.*). Cet échange dual est par ailleurs renforcé par le fait que la division entre le gouvernement et le groupe de l'UMP le long du facteur 2, bien que réelle, est peu pertinente dans notre cas, étant donné qu'elle est principalement le fruit de différences dans l'emploi du vocabulaire procédural (*question, réponse, loi, mes, chers, collègues, contre, communiste, etc.*). Il est également intéressant de noter que si l'on intègre un troisième axe (23 % ; non représenté dans la figure 2), on obtient des précisions concernant les autres groupes, l'UDF ayant tendance à souligner les implications du traité pour l'Europe en tant que communauté de destins (*souveraineté, exister, destin, unique, solidarité, réalité, monde, etc.*) alors que les communistes et les républicains

mettent en avant ses implications socio-économiques (*libéral, concurrence, emploi, directive, service, etc.*).

Comme pour le débat entourant le traité de Nice, on retrouve donc une structuration du discours à l'Assemblée autour d'une logique majorité-opposition, à la différence que celle-ci apparaît cette fois comme la seule dynamique vraiment susceptible d'affecter le débat. Toutefois, l'affrontement qui s'opère entre majorité et opposition ne s'inscrit plus sur une distinction entre un discours « pratique » et un discours « essentialiste », mais reprend la tension déjà observée lors de la ratification du traité de Nice entre la majorité parlementaire et le gouvernement. Autrement dit, ce qui distingue avant tout l'UMP et le gouvernement du reste de l'Assemblée, c'est la tenue d'un discours connoté positivement contre un discours plus hésitant chez les autres députés de l'hémicycle. Le fait que le groupe UMP se caractérise plus fortement que le gouvernement sur cet axe résulte probablement de ce que les députés de la majorité ont ici largement soutenu le gouvernement venu présenter le texte à l'Assemblée.

Traité de Lisbonne

Partisan du « oui », Nicolas Sarkozy promet, durant la campagne présidentielle de 2007, de maintenir l'effort d'intégration en proposant dès que possible une version modifiée du traité constitutionnel, ce qu'il fait une fois élu à la tête de l'État. Parce qu'il impute le rejet de 2005 à un manque de communication de la classe politique plutôt qu'à des déficiences inhérentes au traité, il privilégie une ratification parlementaire qu'il veut rapide plutôt que de réitérer l'expérience de l'organisation d'un référendum (Dimitrakopoulos *et al.*, 2009, p. 454). Présenté comme une version allégée du traité constitutionnel, le traité de Lisbonne en reprend l'essentiel, bien qu'il en diminue significativement la portée symbolique, en commençant par l'idée même de Constitution commune. En comparaison du débat précédent, la situation apparaît moins clivée. Tandis que l'UMP et le gouvernement étaient lexicalement isolés dans le débat de 2005, différents alignements doivent cette fois-ci être soulignés (voir figure 3, *infra*). Si l'on observe le premier facteur (32,27 %, axe U), les vocabulaires mobilisés semblent moins polarisés, à l'exception du groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR). Les occurrences qui caractérisent ce groupe et, dans une moindre mesure, le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche (SRC) correspondent aux jugements rétrospectifs qu'ils portent sur les modifications apportées au traité depuis celui instituant une Constitution pour l'Europe, en particulier en ce qui concerne la mise en place d'une compétition libre et non faussée. Mais tandis que le groupe SRC insiste sur le fait que l'argument n'est plus présenté comme un objectif de l'UE, le groupe GDR critique tout particulièrement l'absence de changements de fond (*concurrence, rien, changer, prix, grave, fausser, libre, etc.*). A contrario, de l'autre côté de l'axe, les mots employés

insistent sur les opportunités ouvertes par la ratification du traité de Lisbonne (*action, nombreux, autoriser, perspective, véritable, renforcer, nouvelle, procédure*, etc.). Légèrement différent, le facteur 2 (24,46 %, axe V) distingue, d'une part, un discours que l'on peut qualifier d'anticipation vis-à-vis des opportunités et de la nécessaire préparation qui accompagnent la ratification (*saisir, ratifier, disposition, appartenir, demain, espérer*) et, d'autre part, un vocabulaire soulignant l'impératif de ratifier le texte (*demander, véritable, règle, avis, agir, enjeu, chacun, capacité*, etc.). À ce sujet, le positionnement du groupe GDR sur ce second versant doit être compris comme le reflet d'un discours qui s'inscrit en miroir de celui du gouvernement, d'où la proximité sur cet axe. En effet, dans les deux cas, un vocabulaire similaire les caractérise, par exemple lorsque le gouvernement comme le groupe GDR soulignent l'impact du traité sur la défense nationale – *militaire, agir, disposer, capacité, Otan*. Pourtant, chacun mobilise ce vocabulaire pour servir des objectifs différents. Là où le gouvernement soutient que la politique de sécurité et de défense commune qu'introduit le traité de Lisbonne doit permettre à l'Europe de se doter du moyen de ses ambitions, les députés GDR dénoncent la mise sous tutelle de l'Otan de la défense européenne.

Contrairement aux autres débats, celui entourant le traité de Lisbonne nous laisse imaginer la tenue d'un débat plus consensuel entre les députés, à l'exception de la GDR. En particulier, la position centrale de l'UMP indique un discours peu spécifique et donc peu démarqué. Si l'on s'intéresse ensuite à l'information contenue dans les autres axes non représentés, le facteur 3 (22,88 % ; non représenté dans la figure 3) apporte certaines nuances entre, d'un côté, l'UMP et le Nouveau Centre (NC), qui soulignent tous les deux l'impact du traité sur l'identité européenne et, de l'autre côté, le gouvernement et les groupes SRC et GDR, qui insistent sur son importance en termes de gouvernance supranationale. Globalement, la discussion sur le traité de Nice laisse donc apparaître une configuration politique classique dans le rapport à l'Europe, où les partis de gouvernement soutiennent le texte tandis que les partis durablement installés dans l'opposition le critiquent. Au sein du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, le fait que sur les 163 députés présents, 42 se sont abstenus ou ont voté contre le traité souligne qu'au-delà du discours, certaines tensions subsistent (tableau 1, supra).

Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire

Négocié en un temps record, le TSCG fait suite aux mesures de renforcement de la discipline budgétaire contenues dans le *two-pack* et le *six-pack* et instaure une règle d'or budgétaire dans un contexte de crise économique. Ratifié par 25 États membres – le Royaume-Uni et la République tchèque ayant décidé de rester en dehors –, le traité se distingue de ses prédécesseurs par son orienta-

tion a priori unique. La liste des spécificités du traité est d'ailleurs sans équivoque, ce dernier se caractérisant par l'emploi des mots *gouvernance, Hollande, euro, dette, bancaire, investissement, milliard, pacte, finance, déficit, croissance, austérité*, etc. Ses effets en tant qu'outil d'une plus grande intégration européenne peuvent également être questionnés dans la mesure où le traité reprend et renforce des pratiques existantes en ce qui concerne la stabilité budgétaire. Peu médiatisé, le traité donnera néanmoins lieu à certains affrontements au sein de la classe politique française, en particulier durant la campagne présidentielle de 2012. Fraîchement élu, François Hollande a fait pression pour une réorientation du traité négocié par l'ancien président, Nicolas Sarkozy, vers des priorités en matière de croissance. Le processus de ratification constitue aussi un premier test pour la coalition alors au pouvoir, les Verts ayant décidé de ne pas soutenir le traité. Si l'on se penche sur le vocabulaire à proprement parler, le débat sur le TSCG n'est pas sans rappeler celui sur le traité de Nice et celui sur le traité constitutionnel (cf. fig. 4). Premièrement, le facteur 1 (23,84 % ; axe U) indique une fois encore un écart entre le gouvernement et le reste de l'Assemblée. D'un côté, les membres de l'exécutif mettent en avant un discours de responsabilité qui, bien qu'il reconnaisse l'ampleur avec laquelle la crise touche les peuples européens, insiste sur le sérieux et la nécessité des règles budgétaires mises en œuvre (*remise, ordre, mobiliser, développement, spéculation, ressources, supervision*). Leur discours est par ailleurs ponctué par de nombreuses références familières aux socialistes et qui s'intègrent dans une rhétorique qui présente l'Europe comme un combat, mais un combat qui doit se mener de l'intérieur, notamment en ratifiant le traité pour éviter de s'exclure du débat (*combat, souffrir, sérieux, demain*). A contrario, les groupes politiques à l'Assemblée se distinguent par l'utilisation d'un vocabulaire qui exprime le souhait d'une discussion davantage portée vers le projet européen (*fédéral, concitoyen, vision, idée, grave, progrès, nation, principe*).

Deuxièmement, comme l'illustre le facteur 2 (19,26 % ; axe V), on observe aussi une rupture entre les groupes dans l'argumentaire présenté en vue de légitimer leur vote. À une extrémité, les écologistes et, dans une moindre mesure, le groupe SRC, justifient leur vote comme un résultat raisonné, en accord avec leurs convictions (*juger, convictions, doute, négociation, résultat*). À l'autre extrémité, tant l'UDI que l'UMP expriment leur volonté d'aller au-delà des réformes mises en œuvre. Si l'UDI se déclare même en faveur d'avancées devant amener à une union plus fédérale, l'UMP tend néanmoins à diminuer l'impact du traité en termes de transferts de souveraineté. Enfin, tandis que le groupe GDR semble cette fois mobiliser un vocabulaire moins spécifique, plus en phase avec l'état général du débat, le groupe RRDP, sur la base de l'observation de facteurs additionnels non représentés, se différencie par l'attention qu'il porte à justifier la démarche constructive qui accompagne son soutien.

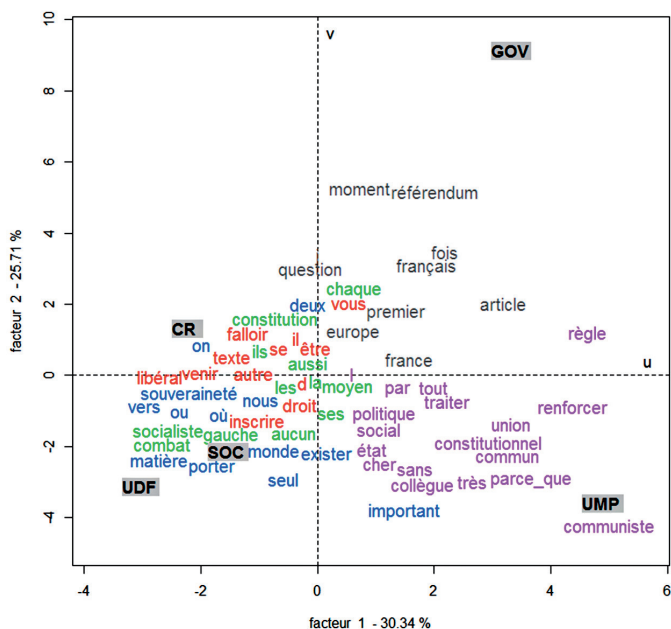


Figure 2. Analyse factorielle des correspondances (AFC) des interventions entourant le débat sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe

Vue 2D U-V: 56,05 %

Facteur 1 (Coordonnées axe U : 30,34 %) :

communiste (5,00), règle (4,62), renforcer (4,37), euro (3,95), union (3,32), décider (3,28), commun (3,26), article (3,18), économique (3,10), avenir (3,10), constitutionnel (2,94), démocratique (2,90), groupe (2,73), membre (2,32) [...] penser (- 2,17), matière (- 2,23), directive (- 2,25), porter (- 2,26), socialiste (- 2,55), combat (- 2,55), autres (- 2,59), souveraineté (- 2,77), société (- 2,85), force (- 2,89), libéral (- 2,91), vers (- 2,95), beaucoup (- 2,95).

Facteur 2 (Coordonnées axe V : 25,71 %) :

référendum (5,18), moment (5,08), jeu (3,48), rappeler (3,34), poser (3,10), français (3,07), entendre (3,00), question (2,95), loi (2,77), réponse (2,76), république (2,74), choix (2,38), vote (2,35) [...] marché (- 2,29), commun (- 2,30), État (- 2,30), protection (- 2,37), destin (- 2,41), sans (- 2,66), économique (- 2,85), cher (- 2,97), mes (- 2,97), groupe (- 3,07), collègue (- 3,10), contre (- 3,35), communiste (- 4,22).

Légende :

GOV : Gouvernement ; SOC : Socialiste ; UMP : Union pour un mouvement populaire ; UDF : Union pour la démocratie française ; CR : Communistes et républicains.

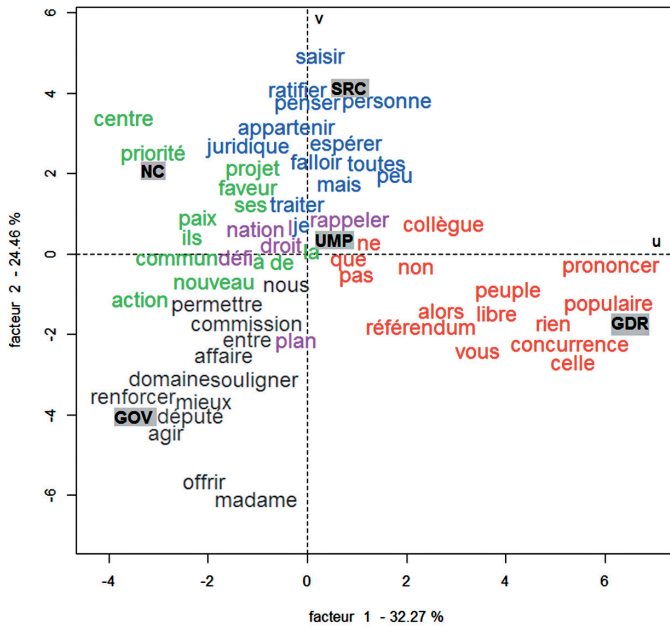


Figure 3. Analyse factorielle des correspondances (AFC) des interventions entourant le débat sur le traité de Lisbonne

Vue 2D U-V : 56,73 %

Facteur 1 (Coordonnées axe U : 32,27 %) :

prononcer (6,13), populaire (5,42), concurrence (5,02), rien (4,97), changer (4,96), prix (4,66), grave (4,40), choix (4,27), fausser (4,23), socialiste (4,18), peuple (4,05), avis (3,95), propos (3,91), libre (3,79), Sarkozy (3,04) [...] nouvelle (- 2,63), procédure (- 2,64), leurs (- 2,70), rapporteur (- 2,77), domaine (- 2,78), commun (- 2,81), renforcer (- 3,05), véritable (- 3,07), priorité (- 3,10), perspective (- 3,12), collectif (- 3,20), autoriser (- 3,36), action (- 3,36), nombreux (- 3,47), centre (- 3,69)

Facteur 12 (Coordonnées axe V : 24,46 %) :

2009 (5,59), saisir (5,59), pendant (4,56), trop (4,46), ratifier (4,36), personne (4,32), disposition (4,02), penser (4,02), gauche (3,66), appartenir (3,58), demain (3,45), espérer (3,39), là (3,38), charte (3,23), centre (3,18) [...] Otan (- 3,69), capacité (- 3,82), chacun (- 3,82), disposer (- 3,87), enjeu (- 4,01), général (- 4,06), agir (- 4,16), avis (- 4,19), règle (- 4,78), véritable (- 4,81), votre (- 4,83), offrir (- 5,27), madame (- 5,86), militaire (- 5,75), demander (- 7,49)

Légende :

GOV : gouvernement ; SRC : socialiste, radical, citoyen et divers gauche ; UMP : union pour un mouvement populaire ; NC : nouveau centre ; GDR : gauche démocrate et républicaine.

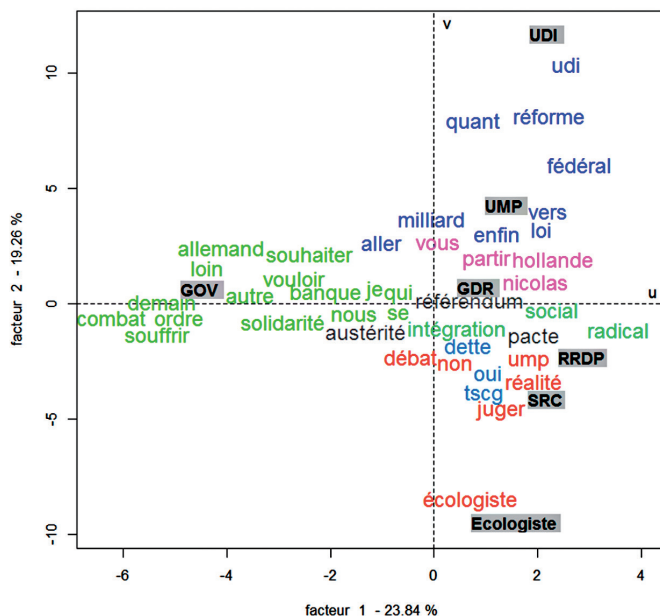


Figure 4. Analyse factorielle des correspondances (AFC) des interventions entourant le débat sur le TSCG

Vue 2D U-V : 43,1 %

Facteur 1 (Coordonnées axe U : 23,84 %) :

radical (3,56), fédéral (2,81), concitoyen (2,78), conférence (2,65), vision (2,62), majeur (2,61), idée (2,46), grave (2,46), progrès (2,47), œil (2,41), jouer (2,41), ratification (2,34), nation (2,34), principe (2,34) [...] supervision (- 3,89), ressource (- 3,96), spéculation (- 4,01), besoin (- 4,05), allemand (- 4,10), nombre (- 4,13), développement (- 4,68), mobiliser (- 4,83), ordre (- 4,89), remise (- 5,03), demain (- 5,24), sérieux (- 5,24), souffrir (- 5,36), combat (- 5,68)

Facteur 2 (Coordonnées axe V : 19,26 %) :

réforme (8,15), fédéral (6,05), volet (5,32), prétendre (5,02), compétitivité (4,61), prêt (4,35), accompagner (4,29), milliard (3,67), gouvernance (3,66), or (3,56), loi (3,54), nation (3,47), principe (3,12), proposition (2,93) [...] résultat (- 2,91), avancée (- 3,19), automatique (- 3,22), négociation (- 3,29), doute (- 3,31), extérieur (- 3,32), aucun (- 3,46), rapport (- 3,64), hémicycle (- 3,76), sembler (- 3,78), tscg (- 3,90), juger (- 4,27), conviction (- 4,48), écologiste (- 8,53)

Légende :

GOV : gouvernement ; SRC : socialiste, républicain et citoyen et divers gauche ; UMP : union pour un mouvement populaire ; UDI : union des démocrates et indépendants ; écologistes ; RRDP : radical, républicain, démocrate et progressiste ; GDR : gauche démocrate et républicaine.

Débattre de l'Europe entre considérations pragmatiques et essentialistes, présentes et futures

Une fois synthétisée, l'étude longitudinale présentée ci-dessus démontre que les groupes politiques interagissent dans un espace lexical commun tout en accentuant des vocabulaires différenciés, ce qui leur permet de se positionner respectivement les uns par rapport aux autres. Mis à part les termes procéduriers propres à l'institution, deux axes constitutifs peuvent être identifiés comme sous-jacents aux discours sur l'Europe tenus par les groupes à l'Assemblée au cours de la période 2001-2012 (voir tableau 2 *infra*). Premièrement, les groupes se partagent entre ceux qui se distinguent par un vocabulaire plus pragmatique, lié aux thématiques de politiques publiques et de gouvernance à l'échelle européenne (*difficulté, transposition, contribution, directive, mesure, concurrence, libre, emploi, directive, service, libéral, ressource, spéculation, concret, renforcer, économique, etc.*) et ceux qui mobilisent un registre plus essentialiste, tourné vers des enjeux intangibles, comme les débats autour des valeurs, de l'identité et de l'exercice de la souveraineté (*mondial, subsidiarité, fédéralisme, diversité, puissance, fondateur, souveraineté, exister, destin, solidarité, vision, progrès, nation, histoire, etc.*) Deuxièmement, les interventions peuvent soit se focaliser sur des défis contemporains et à court terme (*demander, véritable, règle, avis, enjeu, capacité, agir, action, renforcer, combat, souffrir, sérieux, etc.*), soit s'orienter vers un horizon futur moins proche, avec des considérations à moyen ou à long terme (*saisir, appartenir, espérer, demain, ratifier, avenir, autoriser, perspective, espoir, etc.*).

Tableau 2. Classification du discours européen des groupes à l'Assemblée nationale lors des débats entourant la ratification parlementaire des traités européens (2001-2012)

	Considérations pragmatiques	Considérations essentialistes
Orientation présente	Communiste (11 ^e)* Radical, citoyen et vert (11 ^e) Socialiste (11 ^e) Communistes et républicains (12 ^e) Socialiste (12 ^e) Socialiste, Radical, citoyen et divers gauche (13 ^e) Gauche démocrate et républicaine (13 ^e) Gouvernement (14 ^e) Gauche démocrate et républicaine (14 ^e)	Union pour la démocratie française (12 ^e) Union pour un mouvement populaire (13 ^e)
Orientation future	Gouvernement (11 ^e) Union pour un mouvement populaire (12 ^e) Gouvernement (13 ^e) Écologistes (14 ^e) Socialiste, républicain et citoyen (14 ^e)	Rassemblement pour la République (11 ^e) Union pour la démocratie française-Alliance (11 ^e) Démocratie libérale (11 ^e) Gouvernement (12 ^e) Nouveau Centre (13 ^e) Union des démocrates et indépendants (14 ^e) Union pour un mouvement populaire (14 ^e) Radical, républicain, démocrate et progressiste (14 ^e)

*11^e législature (1^{er} juin 1997 - 18 juin 2002), 12^e législature (19 juin 2002 - 19 juin 2007), 13^e législature (20 juin 2007 - 19 juin 2012), 14^e législature (20 juin 2012 -).

La plupart des groupes politiques sont localisés dans les deux classes « présent-pragmatique » et « futur-essentialiste », qui constituent intuitivement les ensembles les plus cohérents. En simplifiant, la catégorie « présent-pragmatique » peut être résumée de la manière suivante : « il faut / ne faut pas ratifier le traité, car il constitue / ne constitue pas notre meilleure option dès lors que la somme des bénéfices est supérieure / inférieure aux désavantages que l'on en retire ». À l'inverse, la catégorie « futur-essentialiste » tiendrait pour sa part dans la formule suivante : « il faut / ne faut pas ratifier le traité au nom de la vision et des valeurs que nous portons en vue de bâtir le monde de demain ». Moins évidentes a priori, les deux autres catégories – « pragmatique-futur » et « essentialiste-présent » – ne constituent pourtant pas des classes vides. Dans le cas d'un discours « pragmatique-futur », la

logique est qu'au-delà des répercussions présentes, il faut / ne faut pas ratifier le traité en raison des portes qu'il ouvrirait / fermerait à terme, tandis que dans un discours « essentialiste-présent », l'opportunité du vote serait déterminée par le rapport immédiat qu'impliquerait la ratification sur l'identité normative du parti. Entre ces différentes orientations discursives, il importe surtout de noter que la classe « présent-pragmatique » ne compte que des groupes orientés à gauche, tandis que la classe « futur-essentialiste » rassemble pour l'essentiel des groupes de droite – la seule exception étant le groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste au cours de la 14^e législature. Surprenante par son caractère mutuellement quasi exclusif, cette répartition des groupes rappelle pourtant les recherches antérieures sur les rapports partisans à l'Europe en France. Par exemple, observer que les partis de gauche portent un discours « présent-pragmatique » s'inscrit en phase avec le fait que ces derniers légitimeraient le projet européen sur la base de sa capacité à protéger le pays des attaques néolibérales de la mondialisation (Schmidt, 2007 ; Drake, 2010). Inversement, le discours « futur et essentialiste » qui caractérise les groupes de droite se rapprocherait d'un discours de légitimation plus ancien, construit autour de l'héritage gaulliste et de l'idée que l'Europe renforce le leadership national et sert le rayonnement international de la France (Dulphy, Manigand, 2006 ; Schmidt, 2007). En cela, l'analyse menée confirme la présence sous-jacente de certains héritages discursifs dans les discours de ratification à l'Assemblée. Pour autant, contrairement à Vivien Schmidt (2007) qui voit dans leur accumulation une source d'enlèvement, la recherche démontre que ceux-ci peuvent être déclinés sous des modes différents, ce qui permet aux acteurs politiques de manœuvrer sous contrainte. Enfin, les interventions de la part des membres du gouvernement tendent à privilégier une orientation « future et/ou pragmatique ». En privilégiant de la sorte un terrain concret, principalement tourné vers le futur, les membres du gouvernement, porteurs du projet, cherchent ainsi à temporiser le débat, en insistant sur la nécessité concrète de ratifier les traités en vue des bénéfices futurs qu'ils doivent amener.

Bien que largement exploratoires, ces observations amènent à souligner deux enseignements plus généraux. Primo, la recherche défend que l'enjeu européen, en dépit de son caractère largement consensuel, connaisse une certaine forme de politisation à l'Assemblée. En effet, même si les députés tendent à voter similairement la ratification des traités européens, ils le font en mobilisant des registres discursifs différents, voire concurrents. Ces différents discours de légitimation ne sont par ailleurs pas mobilisés par hasard dès lors que leur distribution correspond aux lignes usuelles de structuration du paysage politique – affrontements sur un axe gauche/droite, majorité/opposition, partis de gouvernement/partis d'opposition. Ainsi, que ce soit dans leur rapport aux autres groupes politiques comme vis-à-vis du gouvernement, par le discours, les députés se réapproprieraient un débat sur lequel ils n'ont en réalité

que peu d'emprise et chercheraient à le recadrer en fonction de leurs priorités stratégiques (démarcation/proximité vis-à-vis de l'exécutif), mais aussi idéologiques (démarcation/proximité vis-à-vis de leurs pairs) en privilégiant certaines formes de légitimation plutôt que d'autres. La recherche illustre aussi comment ces deux dimensions, conceptuellement distinctes, se confondent en pratique. Si les débats sur l'intégration européenne demeurent pour les députés des cas de figure particuliers « où il leur est difficile d'utiliser l'Europe comme objet de leur concurrence » (Rozenberg, 2004, p. 261), la présente recherche rappelle que le politique n'est jamais absent, bien qu'il puisse prendre des formes variées. Ce faisant, elle contribue à nuancer l'image trop souvent unanime que l'on donne des débats sur l'Europe dans les parlements nationaux.

Secundo, ce premier constat renvoie à son tour à la question plus théorique de l'eupéanisation du champ partisan français et, en particulier, de savoir dans quelle mesure l'intégration européenne s'intègre dans la structure des conflits politiques qui lui préexistent ou constitue un clivage à part entière. Assurément, l'ambition de cette recherche n'est pas d'apporter une réponse définitive à ce débat, où les positions défendues sont souvent conditionnées par les choix théoriques adoptés (Conti, 2007 ; Roger, 2008). Par ailleurs, les parlements nationaux n'offrent qu'une vision trop parcellaire du jeu politique pour prétendre à l'exhaustivité, dans la mesure où toutes les forces politiques pertinentes n'y sont pas toujours représentées. Les résultats issus de cette recherche soulignent néanmoins qu'un discours et, par extension, les conflits qui le génèrent n'apparaissent jamais dans un *vacuum*, mais viennent se greffer sur des registres préexistants. En rupture avec les travaux qui insistent sur l'absence d'effet de l'idéologie sur le rapport partisan à l'Europe en France – « *the argument on the left vs right nature of party attitudes towards the EU is definitely no valid in the French case, where competition on the EU does not overlap with this line of conflict* » (Hubé, 2014, p. 35) –, cette recherche soutient qu'il y a bel et bien influence, même si le clivage gauche/droite s'exprime ici de manière souple, ce qui l'amène à être en partie reformulé. À ce titre, on peut parler d'une « homogénéisation » (Roger, 2008) de la question européenne au sein des oppositions préexistantes et structurantes de la vie politique française, du moins dans le discours. Pour autant, loin de disparaître à la suite de sa transposition, l'enjeu européen subsiste dès lors qu'il contribue à redéfinir les affrontements usuels autour de registres propres – pragmatisme vs essentialisme ; présent vs futur. En cela, les débats européens conditionnent et structurent à la fois les lignes d'affrontement qui organisent les paysages politiques nationaux.

En faisant le pari d'étudier le rapport partisan à l'Europe en France au prisme d'une analyse lexicométrique des débats parlementaires, l'objectif était de mener une interrogation ouverte et dépourvue d'a priori théoriques sur les

facteurs de structuration du jeu partisan français sur la question européenne. L'analyse illustre comment, loin de se construire sur des confrontations binaires, la démarcation politique à l'Assemblée repose en réalité sur une pluralité de discours qui, s'ils se conforment aux lignes de démarcation usuelles de la politique comparée – dynamique gauche-droite ou encore affrontements majorité-opposition – ne peuvent y être entièrement ramenés. La recherche montre par ailleurs comment les groupes parlementaires, au-delà d'un espace politique dont ils héritent largement, trouvent à se positionner individuellement. En cela, l'analyse de discours apporte un éclairage innovant sur une réalité souvent délaissée par les analyses comparées à grande échelle, qui reposent la plupart du temps sur des indicateurs englobants laissant peu de place à la nuance. La statistique textuelle mobilisée dans la recherche représente également un puissant outil d'analyse en raison des possibilités qu'elle ouvre au chercheur. Bien utilisée, elle offre un formidable instrument dans l'exploration des corpus et permet de se réapproprier des textes parfois ignorés en raison de leur longueur. Toutefois, il convient aussi d'être conscient de ses limites. Ainsi, l'approche ne se substitue pas à une étude qualitative et attentive du texte, que ce soit en amont – lors du formatage – ou en aval – durant l'interprétation – quand les allers-retours entre les textes et les résultats sont fréquents. De même, en prenant le parti d'étudier les rapports partisans à partir des débats parlementaires qui se tiennent à l'Assemblée, la recherche marginalise les acteurs politiques qui n'y sont que peu, voire pas du tout représentés. Enfin, en prenant comme unité d'analyse le groupe politique, cette étude tend à présenter ces derniers comme des blocs unifiés, ce qui efface naturellement les tensions internes. Sans doute ces éléments constituent-ils des pistes de recherche futures à mener.

Références

- BENZ Arthur, 2004, « Path-dependent institutions and strategic veto players. National parliaments in the European Union », *West European Politics*, n° 27 (5), p. 875-900.
- CRESPIY Amandine, 2008, « La cristallisation des résistances de gauche à l'intégration européenne. Les logiques de mobilisation dans la campagne référendaire française de 2005 », *Revue internationale de politique comparée*, n° 15 (4), p. 589-603.
- CONTI Nicolò, 2007, « Domestic parties and European integration. The Problem of party attitudes to the EU, and the europeanisation of parties », *European Political Science*, n° 6, p. 192-207.
- DIMITRAKOPOULOS Dionyssis G., MENON Anand, PASSAS Argyris G., 2009, « France and the EU under Sarkozy. Between European ambitions and national objectives? », *Modern & Contemporary France*, n° 17 (4), p. 451-465.
- DRAKE Helen, 2010, « France, Europe and the limits of exceptionalism », T. Chafer,

- E. Godin éd., *The End of the French Exception ?*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 187-202.
- DULPHY Anne, MANIGAND Christine, 2006, *La France au risque de l'Europe*, Paris, Armand Colin.
- FAIRCLOUGH Norman, 1992, *Discourse and Social Change*, Cambridge, Polity Press.
- HARMSSEN Robert, 2005, « L'Europe et les partis politiques nationaux. Les leçons d'un "non-clivage" », *Revue internationale de politique comparée*, n° 12 (1), p. 77-94.
- HUBÉ Nicolas, 2014, « France », *Party Attitudes Towards the EU in the Member States. Parties for Europe, Parties against Europe*, N. Conti éd., Londres, New York, Routledge, p. 19-42.
- IVALDI Gilles, 2006, « Beyond France's 2005 referendum on the Constitutional Treaty. Second-order model, anti-establishment attitudes and the end of the alternative European utopia », *West European Politics*, n° 29 (1), p. 47-69.
- JØRGENSEN Marianne, PHILIPS Louise J., 2002, *Discourse Analysis as Theory and Method*, Londres, Sage Publications.
- KOPECKY Petr, MUDE Cas, 2002, « The two sides of euroscepticism. Party positions on European integration in East Central Europe », *European Union Politics*, n° 3 (3), p. 297-326.
- LACLAU Ernesto, MOUFFE Chantal, 1985, *Hegemony and Socialist Strategy. Towards a Radical Democratic Politics*, Londres, Verso.
- LADRECH Robert, 2010, *Europeanization and National Politics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- LEBART Lucien, SALEM André, 1994, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod.
- LOUBÈRE Lucie, RATINAUD Pierre, 2014, « Documentation Iramuteq, o.6 alpha 3. Version o.1 », http://www.iramuteq.org/documentation/fichiers/documentation_19_02_2014.pdf (consulté le 4 septembre 2015).
- MAIR Peter, 2000, « The limited impact of Europe on national party systems », *West European Politics*, n° 23 (4), p. 27-51.
- MARKS Gary, WILSON Carole J., 2000, « The past in the present. A cleavage theory of party response to European integration », *British Journal of Political Science*, n° 30, p. 433-459.
- NEUMAYER Laure, 2008, « Euroscepticism as a political label. The use of European Union issue in political competition in the new member states », *European Journal of Political Research*, n° 47, p. 135-160.
- POGUNTKE Thomas, AYLOTT Nicholas, CARTER Elisabeth, LADRECH Robert, LUTHER Kurt R., 2007, *The Europeanization of National Political Parties. Power and Organizational Adaptation*, Londres, Routledge.
- REAR David, JONES Alan, 2013, « Discursive struggle and contested signifiers in the arenas of education policy and work skills in Japan », *Critical Policy Studies*, n° 7 (4), p. 375-394.
- ROGER Antoine, 2008, « Clivages et partis politiques », *Science politique de l'Union européenne*, C. Belot, P. Magnette, S. Saurugger éd., Paris, Economica, p. 197-221.
- ROZENBERG Olivier, 2004, « Du non-usage de l'Europe par les parlementaires nationaux. La ratification des traités européens à l'Assemblée nationale », S. Jacquot,

- C. Woll éd., *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris, L'Harmattan, p. 261-292.
- SAUGER Nicolas, BROUARD Sylvain, GROSSMAN Emiliano, 2007, *Les Français contre l'Europe ? Les sens du référendum du 29 mai 2005*, Paris, Presses de Sciences Po.
- SCHMIDT Vivien A., 2007, « Trapped by their ideas. French elites' discourses of European integration and globalization », *Journal of European Public Policy*, n° 14 (7), p. 992-1009.
- SITTER Nick, 2001, « The politics of opposition and European integration in Scandinavia. Is euro-scepticism a government-opposition dynamic ? », *West European Politics*, n° 24 (4), 2001, p. 22-39.
- SZCZERBIAK Aleks, TAGGART Paul éd., 2008, *Opposing Europe ? The Comparative Party Politics of Euroscepticism*, vol. II, Oxford, Oxford University Press.
- TAGGART Paul, 1998, « A touchstone of dissent. Euroscepticism in Western European party systems », *European Journal of Political Research*, n° 33 (3), p. 363-388.
- TRENZ Hans-Jörg, DE WILDE Pieter, 2009, « Denouncing European integration. Euroscepticism as a reactive identity formation », RECON Online Working Paper, 2009/10.
- TSEBELIS George, GARRETT Geoffrey, 2000, « Legislative politics in the European Union », *European Union Politics*, n° 1 (1), p. 9-36.